



Achat indivision quote part

Par **Mahdi stouti**, le **11/06/2018** à **23:21**

Bonsoir , je me permet de faire une présentation rapide , j'ai 29 ans artisan dans le transport privé et j'aimerais être éclairé sur un point. En espérant avoir des réponses.

Je compte acheté avec ma compagne un appartement en indivision (nous somme ni marié ni pacsé)

Cependant madame a 30000€ d'apport personnel

Monsieur (moi) 0€

Nous allons emprunté à 2 la somme de 160 000 € total de la somme avec apport 190k€

Le prêt sera remboursé à hauteur de 50/50.

Quels seront les quotes part respectives en pourcentage ? Merci

Par **Visiteur**, le **12/06/2018** à **07:42**

Bonjour

$160/2=80$

$80/190=42,10\%$ pour vous donc $57,9\%$ pour votre amie.

Sans vouloir vous choquer et par expérience, j'aimerais néanmoins vous dire que si vous dirigez votre propre entreprise, que vous ne maîtrisez pas une opération simple et n'avez aucune épargne personnelle, il existe des coachs pour vous aider à bien gérer vos affaires.

Par **Mahdi stouti**, le **12/06/2018** à **08:06**

Merci de votre réponse c'est gentil.

Par **youris**, le **12/06/2018** à **11:38**

bonjour,

en matière de propriété immobilière, ce qui compte, c'est ce qui figure sur l'acte d'achat.

la propriété d'un bien immobilier est indépendante de son financement.
d'ailleurs, votre contrat de prêt doit mentionner une clause de solidarité, ce qui importe pour l'organisme de crédit, c'est que vous remboursiez les échéances, peu importe qui paie.
même si vous vous séparez, vous resterez solidaire du remboursement.
salutations